

Nantes Université recrute

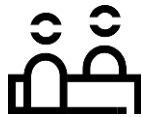
Pour son UFR Lettres et Langues

Enseignant-Chercheur (H/F)



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et ouverte sur le monde, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 🏛️ Versant : Fonction publique d'État• 🏢 Composante : UFR Lettres et langues• Laboratoire : LAMO_UR 4276• N° Section CNU : 9^{ème}• Corps : MCF• N° de poste (RE) : 1990• Date de nomination : 01/09/2025• Localisation du poste : Campus TERTRE | <ul style="list-style-type: none">• 🚗 Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail (transports en commun)• 🚲 Forfait mobilités durables domicile-travail (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)• 🍽️ Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié |
|---|---|

univ-nantes.fr

Éléments de publication (cf. annexe)

☒ MCF : art 26 I 1°

☐ PR : art. 46 1°

☐ PUPH / MCUPH

- Pour les MCU et PU, si demande de publication au titre d'un concours particulier, merci de préciser :

MCU : ☐ Art. 26.I 2° ☐ Art. 33° (mutation MCU) ☐ Art. 26.I 3° ☐ Art. 29° (BOE) ☐ Art. 26.I 4°	PU : ☐ Art. 46.2° ☐ Art. 51°(mutation PU) ☐ Art. 46.3° ☐ Art. 46.4°
---	--

Intitulé court du profil en français : « **Maîtrise de l'écrit-transmédialités** »

Intitulé court du profil en anglais : « **Literacy- transmediality** »

Environnement et contexte de travail

• Localisation : Nantes

Le-la candidat-e recruté-e effectuera une partie de son service (120h) en maîtrise de l'écrit au sein des cinq départements de l'UFR Lettres et Langages (Lettres classiques, Lettres modernes, Philosophie, Sciences de l'éducation et de la formation, Sciences du langage) en première année de Licence. L'autre partie du service sera réalisée au sein du département de Lettres modernes : TD en littérature française et/ou TD en littérature et questions de transmédialité.

Profil enseignement :

Le-la candidat-e recruté-e assurera 120 heures de « maîtrise de l'écrit » au niveau L1 **dans des TD destinés à l'ensemble des étudiants de l'UFR Lettres et Langages** (départements de : Lettres modernes, Lettres classiques, Philosophie, Sciences de l'éducation et de la formation, Sciences du langage). Une solide expérience pédagogique dans l'enseignement des compétences rédactionnelles est attendue.

Sur ce volet de son service, le-la candidat-e recruté-e assurera quatre missions :

- Concevoir des exercices adaptés à la situation et au profil des étudiant-es
- Assurer 120 heures de cours environ (soit 6 ou 7 TD d'1h30) réparties sur les cinq départements

univ-nantes.fr

- Coordonner et animer une équipe d'enseignants vacataires qui prendront en charge les autres groupes de cette UE.
- Mobiliser et encadrer un groupe de tuteur-ices qui seront associé-es à cet enseignement dans le cadre du tutorat de L1.

Le/la candidat-e recruté-e assurera, en complément de son service de « maîtrise de l'écrit » au sein de l'UFR, des enseignements de littérature en Licence de Lettres modernes. Des compétences dans le domaine de la transmédiatité (transferts des textes dans d'autres systèmes de représentation, questions de vulgarisation et de médiatisation) sont attendues.

L'Agrégation de Lettres modernes ou de Grammaire constitue un atout apprécié pour une candidature à ce poste.

Profil recherche :

Le/la candidat/e recruté-e trouvera dans LAMO un environnement très propice à ses recherches. Il/elle pourra notamment s'insérer :

- dans la thématique n°1 de LAMO « Archéologie et postérité de soi : sujet, individu, personne et personnage » dirigé par Elisabeth GAUCHER REMOND, notamment dans son champ « Transmédiatité » qui envisage en diachronie la transcription des préoccupations identitaires dans les supports médiatiques actuels

et/ou

- dans la thématique n°3 de LAMO « Patrimonialisations et médiatisations » dirigé par Mathilde LABBE dont les travaux se situent au carrefour de la littérature et des médias au sens large, notamment dans le domaine des humanités numériques.

Et/ou

- dans la thématique n°4 de LAMO « Le concert des arts : littérature et intermédiatité » dirigé par Dominique PEYRACHE LEBORGNE, autour de la capacité de la littérature à inspirer les autres domaines de l'art pour devenir le support de transferts ou de reconfigurations intermédiales.

Il/elle pourra également collaborer avec des chercheurs spécialistes des cultures numériques présents au sein du laboratoire (socio-anthropologie du numérique, récits immersifs, etc.) et s'associer aux travaux du réseau SHN (Sociétés et Humanités Numériques) en lien avec le pôle numérique de la MSH Ange-Guépin.

Profil valorisation (*recommandé*)

Savoir-être et savoir-faire :

Dans le domaine de « Maîtrise de l'écrit », le-la collègue recrutée devra travailler en relation étroite avec cinq départements différents ; ce qui implique ouverture, disponibilité et sens de la concertation.

Contact Enseignement : Nicolas CORREARD : nicolas.correard@univ-nantes.fr

Contact Recherche : Paul-André CLAUDEL : paul-andre.claudel@univ-nantes.fr

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.

Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Décret n°84-431 modifié du 06 juin 1984 (article 9-2)

Cac restreint du 1^{er} décembre 2016

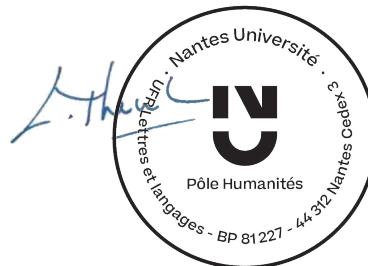
Signature de la directrice du laboratoire :

Madame Dominique PEYRACHE LEBORGNE



Signature de Directrice de composante :

Madame Lucie THEVENET



univ-nantes.fr

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : - la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être - depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire du second degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger - inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualités d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : - la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités.
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.